
Renvoi à la commission du mouvement des armées de terre de la demande des citoyens Solecoph et Senhauser de servir dans une division de gendarmerie en contact avec l'ennemi, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission du mouvement des armées de terre de la demande des citoyens Solecoph et Senhauser de servir dans une division de gendarmerie en contact avec l'ennemi, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 98-99;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22625_t1_0098_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

énergie, la plus horrible des conspirations (1).

[*Applaudissements*]

[16 therm. II] (2).

Citoyens représentants,

La section du Temple vient en masse vous féliciter d'avoir sauvé la République, en déjouant par votre énergie la plus horrible des conspirations. Le Cromwel moderne et ses sattelites vouloient nous ravir le fruit de 5 ans de travaux révolutionnaires. Vous avez parlé : ils ne sont plus. Que les ambitieux tremblent à cet exemple; qu'ils sachent que le peuple français n'est qu'une seule famille, qui ne reconnoitra que des frères et point de dominateurs. Continuez, citoyens représentants; faites planer sur toutes les têtes le niveau de l'égalité; faites rentrer dans le néant quiconque tenterait de s'élever autrement que par ses vertus. La section du Temple, vous le savez, citoyens représentants, fut une des premières à refuser toutes communications avec cette commune conspiratrice, dont elle avoit, depuis plus de quatre mois, pénétré et dénoncé publiquement les projets ambitieux et liberticides. Elle sera, dans tous les tems, la même, et ne permettra jamais que la représentation nationale souffre la moindre atteinte. Vive la république !

BONNET (*présid.*).

13

La société d'Ingouville (3) fait hommage d'un grand nombre d'effets d'équipement; elle félicite la Convention nationale sur le courage héroïque avec lequel, sous les poignards des dictateurs, elle a renversé la dictature.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Ingouville, s.d.*] (5).

Les besoins de la patrie ont retenti dans toute la France, et la France entière a pu y subvenir. La société d'Ingouville n'a pas fermé les oreilles à ses cris et, à l'exemple de toutes les sociétés, elle nous a chargés de vous offrir, en son nom et pour les défenseurs de la liberté, les objets suivants : 60 paires de souliers, 19 paires de bas de fil, 15 paires de bas de laine, 9 chemises, 2 paires guêtres d'étoffe, 1 giberne, 1 veste, 1 culotte, 26 l. de charpie, que nous avons déposés au magasin des équipements militaire[s]. Ne considérez pas la modicité du don, législateurs, la société d'Ingouville n'est riche qu'en patriotisme; ce n'est que par là

qu'elle peut se mesurer avec toutes celles de la République; presque composée d'ouvriers sans-culottes employés dans les ateliers nationaux et dont les moyens sont bornés, mais dont il[s] font bon usage, ils ne sont fiers que de leurs sentiments républicains et la révolution est leur unique ressource, parce qu'elle assure à tous les Français le bonheur et la liberté.

Interprètes de ses sentiments, nous vous félicitons du courage héroïque que vous avez montré dans la nuit qui devoit être le tombeau de la liberté. C'est sous les poignards des dictateurs que vous avez terrassé la dictature, que vous avez encore écrasé le Catilina moderne qui paralisoit l'opinion et les volontés du peuple qu'il avoit égaré. Le peuple avoit fait sa révolution; ses représentants devoient faire la leur. Le peuple avoit aboli le royaume dans le dernier de ses tirans; la Convention a abbatu la tyrannie dans la faction criminelle qui s'est éclipsée devant la liberté. Que ce jour apprenne aux factieux que, de quelques voile[s] dont ils couvrent leurs complots, il n'en est point d'impenétrable au génie de la liberté, qui les dissipe comme un nuage qui couvrent (*sic*) le soleil; et leur chute est aussi prompte que l'éclair qui précède le tonner[r]e; qu'ils apprennent que la révolution n'est pas dans le langage captieux de quelques éloquents mercenaires[s], mais dans le peuple qui veut la liberté dans le sentiment et non dans un discours.

Restez au poste qui vous est confié; fidelles aux principes des droits de l'homme, apprenez-lui par votre exemple à être bon et vertueux, à détester le vice et la tyrannie. Les factions passeront. La liberté ne passera jamais. Vive la Convention !

N. SEMENT, J.B.^{le} FIDELIN fils,
A. CUVELIER fils (*commissaires*).

14

Les citoyens Solecoph et Senhauser, cavaliers présentés par la section de Montreuil (1), demandent à être incorporés dans un des corps de gendarmerie qui sont en présence de l'ennemi.

Renvoyé à la commission du mouvement des armées de terre (2).

[16 therm. II] (3)

Citoyens législateurs,

Les citoyens Solecoph et Senhauzen qui viennent de vous être présentés comme cavaliers jacobins de la section de la rue de Montreuil, ignore[nt] le corps dans lequel la commission des armées de terre les encadrera. Ils vous demandent de vouloir bien permettre que, de préférence, ils soient incorporés, avec

(1) P.-V., XLIII, 4. Mention in *Mess. Soir*, n° 714; *F.S.P.*, n° 395; *J. Sablier*, n° 1 477; *M.U.*; XLII, 266; *J. Lois*, n° 677.

(2) C 314, pl. 1 259, p. 47.

(3) Seine-Inférieure.

(4) P.-V., XLIII, 4. *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} et 2^e suppl^{is}).

(5) C 311, pl. 1 233, p. 22.

(1) A Paris.

(2) P.-V., XLIII, 4. Mentionné par *Ann. R.F.*, n° 245; *J. Fr.*, n° 678.

(3) C 314, pl. 1 259, p. 48.

leurs frères de Paris, dans une des division[s] de gendarmerie qui sont maintenant en présence de l'ennemi.

Pour les deux cavaliers, BENARD (*comm^{re} de la section*).

15

Le corps municipal et la société populaire de Marly-la-Machine (1), une députation des employés de l'état-civil de Paris, successivement admis, félicitent la Convention nationale de l'énergie vraiment nationale qu'elle vient de développer dans ces jours d'orage, où sa force et son courage se sont accrus en raison des éminens dangers que couroit la République (2).

[S.d.] (3).

Le corps municipal et la société populaire des sans-culottes de Marly-la-Machine nous a député[s] vers vous pour vous féliciter sur le déjouement du complot affreux qui devoit éclater à la journée du 10 du présent mois; complot qui attentoit à votre sûreté individuelle et préparoit l'annéantissement de la dignité dont vous êtes investis; complot qui portoit partout le flambeau de la discorde, et auroit allumé, dans toute l'étendue de notre République, une guerre civile, dont le but ne tendoit à rien moins qu'à favoriser les projets parricides de nos ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, qui, s'ils eussent pu réussir, auroient annéanti cette liberté, pour laquelle nous soupirions depuis des siècles reculés (liberté que nous n'avons conquise que par l'effet de vos veilles, vos fatigues et votre fermeté), et nous auroient chargé[s] de nouveaux fers qu'ils auroient rivé[s] de si près que, ne pouvant les rompre, nous auroient replongé dans le plus affreux esclavage.

Mais non, citoyens, le règne de ces scélérats est passé, et, s'il en existe encore, il passera de même et s'évaporerà, comme la fumée dans les airs. Oui, nous osons le dire : à qui devons-nous le déjouement de ce complot ? C'est à votre surveillance. A qui devons-nous la punition subite de ce Catalina et des ses infâmes complices, dont les têtes criminelles sont tombées sous le glaive de la loi ? C'est à votre fermeté. Soyez toujours de même. Restez inébranlables et fidèle[s] à vos postes, comme vous l'avez fait par le passé, nous vous en sup[p]lions, et vous trouverez en nous, nos commettans et les vrais amis de la liberté, un rempart contre les intrigues et vexations dirigées contre vous par les malveillans.

Et nous vous jurons soumission, obéissance à tous les décrets qui sont émanés et émaneront de votre auguste enceinte. Nous promettons de les faire exécuter ponctuellement, et de dénoncer authentiquement quiconque oseroit les en-

freindre, et de verser plutôt jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la République, que de souffrir qu'il y fût portée aucune atteinte. Vive la République française, vive la Convention ! Telle est notre devise, et telle doit être celle des vrais amis de la liberté.

NEAU, (*présid. de la sté*), BOQUEREAU (*membre*), ALLAIN (*membre*), BERNERONE (*off.mun.*), GOSSET (*membre*), FOURNIER (*secrét. de la sté*), J. CRO-
NIER.

[Une députation des employés de l'état-civil, à la Conv.; s.d.] (1)

Citoyens représentans

Vous voyez dans votre sein les employés de l'état-civil. Ils viennent féliciter la Convention de l'énergie vraiment nationale qu'elle vient de développer dans ces jours d'orage où la liberté française étoit menacée, et protester de leur dévouement à la chose publique, de leur attachement, de leur union à la Convention. Dignes représentans, le sentiment de vos dangers communs a fait votre force; celle-ci a enfanté le salut de l'Etat, et la République reste debout, une et indivisée.

Périssent les tirans ! Périssent les conspirateurs ! Périssent tous les conjurés ! Déjà le glaive de la loi a fait justice des plus fameux d'entre ces scélérats. Poursuivez ! Ils se croyoient les maîtres de la France, eux qui ne s'étoient fait un nom qu'à force de forfaits, et avoient acheté une réputation et des partisans aussi vils qu'eux.

Croyez, c[itoyens] r[é]présentants], que nos principes en révolution n'ont jamais varié. Croyez-en des patriotes. Et cette infernale machination, œuvre du crime et de la tyrannie, enfermée soigneusement dans des ténèbres impénétrables, vous dit assez combien sont purs les employés de l'état-civil. Sans doute on nous avoit marqué[s] pour premières victimes. Qui nous a arraché[s] à leurs poignards ? Vous, et notre civisme.

Fortes de notre conscience et de la pureté de nos sentimens, pleins de confiance en la justice de la Convention, nous retournons à notre poste, en vous adjurant d'exterminer jusqu'au dernier des traîtres, et d'éteindre, s'il est possible, dans le sang des coupables, des noms que l'histoire doit vouer à l'exécration des siècles.

N[ot]a. Nous observons à la Convention que, disséminés dans nos sections respectives, nous n'avons pu exprimer notre vœu qu'au moment de notre réunion.

RATHIENNE, LOUVIER, POINSOT, C.L. DARIEU, LA NEUVILLE, L.L. LANGLOIS, BINETOU, CASSET, MICHEL, JAMIN, MOREAU l'aîné, NOBLEAUX, PEAUCELLIER, GUILLIEAUMON, BARBERY, autre MICHEL, LHERMITTE, CUIZY, LEFEVRE, ROLLET, RONÉE, VERNAY, FAUSSAY, LIAREZ, VALLET, autre FAUSSAY, GUIBERT, BONNOT, autre LEFEVRE, LAUSSE, HENRION, BOISSEAU, BARBIER, VERNAY, GROFFIT, COLLIN, GARNIER, NARGEOT, F. GIOT, DAIMART, LAMBORIEN, POUGET, THIERSAULT, DEPUSSAY, LIE-

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.-V., XLIII, 4. Mentionné par J. Sablier, n° 1 477.

(3) C 314, pl. 1 259, p. 49.

(1) C 314, pl. 1 259, p. 50.